

RAPPORT DU PRÉSIDENT (29 avril 2026)

Bonsoir et bienvenus à votre assemblée annuelle, qui est présentée à la fois en présentiel et par ZOOM. Ce soir nous avons plus de 25 personnes présentes à l'assemblée et nous y traiterons de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2025. Encore cette année, ce rapport contiendra une portion d'information, mais aussi des réflexions et même des suggestions. Évidemment certains propos n'engagent que moi et j'ai toujours la même restriction, qui est de ne pas impliquer la direction, les membres du CA, et le MELCCFP, dans ce sens le contenu pour certains éléments ne reflète que ma propre opinion.

1) BILAN SAUMON

Je débiterai par les bilans montaisons de la dernière saison : le décompte fin de saison fut effectué les 12, 13 et 14 septembre à un débit de 5,3 m/c/s (10 en 2024) et nous y avons répertorié 467 (1002 en 2024) grands saumons et 548 petits saumons (162 en 2024) ainsi que 6 Bars Rayés, 10 Truites et 5 Truites Arc-en-Ciel.

Le nombre de perches vendues en 2025 a été en forte baisse avec 6730 jours pêchés. En 2024 le nombre avait été de 8 612.

Évidemment tous se sont rendu compte d'un important déclin des montaisons au cours des deux dernières années, il s'agit d'un déclin généralisé, d'un déclin extrêmement inquiétant, d'un déclin qui requiert des actions immédiates de l'appareil gouvernemental, tant du palier fédéral que du palier provincial. 2025 a donné lieu à la création d'une table multipartite qui a pour but de se pencher sur les problématiques et ou sont présent, entre autres le MELCCFP, le MPO la FQSA, la FAS ainsi que plusieurs autres intervenants du saumon.

On nous mentionne avoir plus que doublé le nombre de smolt pourvu d'émetteurs sur quatre rivières (St-Jean Gaspé, Trinité, Jacques Cartier et Ste-Marguerite. Sur la St-Jean c'est tout près de 100 smolts qui ont été équipés d'émetteurs. Un autre projet mis en place est le nombre de bouée de captation à la sortie de ces rivières. Cette nouveauté permettra d'obtenir une lecture du nombre de saumoneau qui se rendre jusqu'à la mer.

On sent qu'au niveau provincial, les personnes en place tant au niveau régional qu'au niveau du central à Québec, sont conscients qu'il y a une problématique en mer, qu'ils tentent de mettre des actions en places.

Donc je prends l'occasion pour saluer l'implication de madame Valérie Bujold de la Direction Régionale ainsi que Messieurs Maxime Gérard et Julien April du bureau Central de Québec et les remercie de leurs soutiens et leurs ouvertures.

Le 31 mars dernier le PM Carney a annoncé un investissement de 80M sur 5 ans dédié au saumon atlantique. Il reste cependant à voir ou cet argent sera investis et on espère grandement qu'une partie sera dédiée aux actions dans l'estuaire et en mer.

2) RENCONTRE GESTIONNAIRES MATANE

D'une à deux fois par années sont tenues des rencontres organisées par la FQSA, ou sont présents des représentants des gestionnaires de rivières à saumon de la province. La dernière rencontre fut au mois de novembre dernier à Matane. Ces rencontres sont l'occasion pour échanger avec nos pairs et plus particulièrement, cette année des représentants du ministère étaient présents.

Une des problématiques grandissantes pour les gestionnaires est qu'ils doivent désormais penser à diversifier leurs revenus et que la réglementation actuelle est à certains égards très limitée pour nous équiper adéquatement afin de surmonter ce défi. En effet, cette problématique est persistante et avons demandé à maintes et maintes reprises à ce que soit élargi notre boîte à outils afin de nous permette une gestion saine et efficace des territoires qu'on nous demande d'administrer.

Cette rencontre a aussi été l'occasion pour le ministère de nous annoncer l'ouverture du processus conduisant à la révision du plan de gestion qui entrera en vigueur en 2027 et des consultations sont en cours entre les gestionnaires de rivières et le ministère.

À cet effet nos recommandations ont été transmises au ministère en mars dernier et elles comportent entre autres les éléments suivants :

- Entrer certains éléments du code d'éthique afin qu'ils deviennent des obligations réglementaires;
- Outiller adéquatement les organismes afin qu'il puisse diversifier leurs sources de revenus. À cet égard nous avons demandé au ministère de modifier le règlement de Zec de pêche au saumon;
- Inclure la Bonaventure comme rivière témoin;
- Rendre obligatoire la déclaration des remises à l'eau;

3) SAUMON ROSE

Il nous avait été rapporté qu'un de nos membres avait observé un saumon rose dans la rivière Hall la saison dernière. À cet effet, nous avons interpellé le ministère afin que soit désigné un biologiste pour y effectuer des tests ADN (Environnement) dans la rivière. Ces tests se sont avérés négatifs.

4) ENVIRONNEMENT

Nos deux véhicules électriques, en plus de réduire notre empreinte environnementale, nous ont permis de faire des économies de 10,750\$ sur l'achat d'essence pour la saison dernière (incluant les frais de recharge).

Cette année encore nous avons participé au programme de compensation du carbone organisé par la coopérative SARGIM de New Richmond, nous avons planté 200 arbres.

À la suite de l'annonce gouvernementale de ne pas renouveler le budget ayant pour but de financer le Conseil de l'eau Gaspésie Sud afin que cet organisme puisse effectuer des tests de qualité de l'eau de la rivière Bonaventure, le CA a cru bon d'intervenir et de débloquer les sommes nécessaires afin de financer ce projet pour assurer une continuité à cet exercice important.

5) FONDATION RIVIÈRE BONAVENTURE

La Fondation a lancé une première action au début de l'été 2025 avec le concours du CEGS, cette action a permis de brosser un portrait environnemental de l'état des berges de la rivière en territoire municipal. Une phase 2 devrait suivre sous peu.

Cette année la fondation entend lancer les premières démarches visant une campagne de financement majeure. On vous invite à visiter et consulter le site WEB de la fondation (lien) où sont décrites les actions visées par cette fondation.

Principalement ce sont des actions dont les objectifs sont dédiés à la préservation de la rivière et des espèces qui l'habitent.

Comme annoncé l'année dernière, la Zec et les pêcheurs participent monétairement aux objectifs de la fondation via le modèle de 1% pour la rivière Bonaventure. La saison dernière c'est plus de 11,000\$ qui a été versé à la fondation. 50% venant des pêcheurs et l'autre 50% de l'APSB. Je remercie donc tous ceux et celles qui ont décidé de verser un montant à cette fondation

Aussi en début d'année, la fondation s'est dotée d'une permanence et a donc engagé comme directrice Madame Josée Arsenault. A ce titre Madame Arsenault sera chargée de coordonner la première campagne de financement de la fondation Rivière Bonaventure.

6) ENREGISTREMENT DES REMISES À L'EAU.

Fidèle à mon habitude et plus particulièrement avec le déclin que nous connaissons, je rappelle qu'il est essentiel de procéder à l'enregistrement de vos remises à l'eau. C'est simple et important pour la ressource.

7) COHABITATION ET USAGES RÉCRÉATIFS

Dans le dossier en Cours Supérieure impliquant le ministère (MELCCFP) et l'entreprise Cime Aventure, le jugement de première instance a fait l'objet d'un Appel à la fois par l'entreprise pour un des volets du jugement et à la fois par le ministère pour un autre volet. Cet appel a été entendu le 18 novembre 2025 et à ce jour aucune décision n'a été rendue par cette Cour. Pour le moment c'est toujours l'entente signée en 2024 qui régira les activités commerciales offertes par l'entreprise Cime Aventure.

Concernant le moratoire sur les dépôts de PDAR qui avait été imposé en 2021 par le ministère, nous avons eu la confirmation que celui-ci est maintenant chose du passé et que cet outil est maintenant remis à la disposition des gestionnaires afin d'étendre leur encadrement sur les activités récréatives offertes sur le territoire et entamé potentiellement une diversification de ses revenus.

Donc le CA entamera très probablement une réflexion qui mènera très certainement à l'adoption d'un PDAR qui entre autres, devrait inclure des éléments qui se trouvent dans le plan global de gestion adopté par l'APSB en 2021.

Comme par le passé, nous vous rappelons l'importance de nous signaler via notre site internet les incidents liés aux activités récréatives ainsi que tout autres incidents sur le territoire.

8) TRAVAUX et AMÉNAGEMENT

Comme vous l'avez sûrement remarqué avec le site d'arrêt du pont du la 1re Est, nous avons entrepris de rendre certain site accessible pour l'ensemble des usagers qui utilisent le territoire ce qui devrait contribuer à réduire l'empreinte humaine au long de la rivière.

Dans ce sens nous avons décidé de bonifier les sites de Run à Pit et de Luna afin de les rendre plus adéquats et qu'ils servent à la fois aux pêcheurs, mais aussi aux autres utilisateurs.

Le but recherché est aussi de viser des endroits calmes ou habituellement il y pas ou très peu de saumon en haute saison touristique et que les fosses susceptibles de retenir du saumon soient délaissées au bénéfice de *Salmo Salar*.

9) COMITÉ CONSULTATIF

Une première rencontre du comité consultatif composé de représentants des guides et des pourvoyeurs a été effectué le 23 mars dernier. Cette rencontre a duré 3 heures et sincèrement je vois d'un très bon œil la tenue de telle rencontre ou des acteurs de premier plan peuvent adresser leurs observations sur certain enjeux.

La rencontre avec guide détenteur d'une autorisation de commerce aura lieu cette saison le 5 mai. Je rappelle que cette rencontre a but pour de rappeler aux guides œuvrant sur le territoire de la ZEC qu'ils doivent agir à titre « d'ambassadeurs » des bonnes conduites et de l'éthique de pêche.

10) ÉTHIQUE

Comme vous le savez, il existe un code d'éthique des pêcheurs utilisant le territoire de la Zec. Ce code se veut un outil important afin d'établir des règles ayant but de rendre la pratique de la pêche plus équitable pour tous et qui donne des directives afin d'accroître la conservation des saumons en rivière. Nous avons demandé d'inclure certains éléments du code dans le nouveau plan de gestion saumon qui sera adopté pour 2027.

11) CONCLUSION

En terminant, je vous invite encore une fois à m'écrire à l'adresse president@zecbonaventure.com. Cet été encore, j'irai au bureau une fois par semaine et je vous invite à venir m'y trouver pour piquer une jasette. Je ferai aussi le tour des fosses à plusieurs occasions pour vous rencontrer.

Aussi j'insiste encore une fois sur le fait que les signalements d'incidents, par écrit, sont très importants pour nous, car c'est de cette façon que nous pourrons les transmettre au MELCCFP. Allez voir notre site WEB, l'onglet « Incidents et événements » apparaît en page d'ouverture. C'est votre façon de nous transmettre les messages qui peuvent faire une différence.

André Hébert
Président